

Pôle Régional Achats Patrimoine Développement Durable
395 rue Courtois – CS 70004
59043 LILLE Cedex
service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

**Gardiennage et Surveillance des locaux
UGECAm Hauts-de-France**

**Site de Vendin-le-Vieil
CASE & MAS Les Hélianthes
2025-31**

**Règlement de la Consultation
(RC)**

Type de procédure : AOO

Date limite de remise des offres :

Le 27 janvier 2026 à 11h00

SOMMAIRE :

ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1/ <i>Objet de la consultation</i>	3
1.2/ <i>Type de la consultation</i>	3
1.3/ <i>Décomposition de la consultation</i>	3
1.4/ <i>Lieux d'exécution</i>	3
1.5/ <i>Conditions de participation des concurrents</i>	3
1.6/ <i>Nomenclature communautaire</i>	3
ARTICLE 2 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.1/ <i>Durée du marché</i>	4
2.2/ <i>Variantes et prestations supplémentaires éventuelles</i>	4
2.3/ <i>Délai de validité des offres</i>	4
2.4/ <i>Mode de règlement du marché, modalités de financement et intérêts moratoires</i>	4
2.5/ <i>Dispositions particulières d'exécution</i>	4
ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
5.1/ <i>Transmission sur support papier</i>	6
5.2/ <i>Transmission électronique</i>	6
5.3/ <i>Copie de secours</i>	6
ARTICLE 6 – NOMBRE DE CANDIDAT	7
ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
ARTICLE 8 – VISITE	8
ARTICLE 9 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	8
9.1/ <i>Admission des candidatures</i>	8
9.2/ <i>Analyse des offres et critères d'attribution du marché</i>	8
9.3/ <i>Pièces complémentaires avant notification</i>	8
9.4/ <i>Pièces complémentaires après notification</i>	9
ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
10.1/ <i>Demande de renseignements</i>	9
10.2/ <i>Enchères électroniques</i> :	9
ARTICLE 11 – DEVELOPPEMENT DURABLE	9

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

- 1 Etat 2 Région 3 Département 4 Commune
5 Etablissement public national 6 Etablissement public territorial
7 Autres : organisme privé de gestion d'établissements sanitaires et médico sociaux de la Sécurité Sociale.

Nom ou raison sociale de l'acheteur : UGECAM Hauts de France	Personne responsable du marché : Monsieur le Directeur Général
Adresse : 395 Rue Courtois	CS 70004
Code postal : 59043	Ville : Lille cedex
Téléphone : 03.28.82.02.20	Télécopieur : 03.28.82.02.69
Adresse de courrier électronique : service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr	Plateforme marchés : www.marches-publics.gouv.fr
Site internet : www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france	

ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1/ Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la prestation de gardiennage et de surveillance pour le site de l'UGECAM Hauts-de-France : CASE et MAS Les Hélianthes à Vendin-le-Vieil (62).

1.2/ Type de la consultation

Il s'agit d'un marché passé en procédure formalisée, en appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre d'un montant maximal de 1 000 000€.

1.3/ Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas allotri car il concerne les prestations pour un seul site.

1.4/ Lieux d'exécution

Etablissement	Adresse
Centre Antoine de Saint Exupéry & MAS les Hélianthes Geoffrey PHILIPPO, Directeur Bertrand PLESSY, Directeur Adjoint	Route de la Bassée 62880 VENDIN LE VIEIL Tél : 03.21.79.53.00 Bertrand.plessy@ugecam.assurance-maladie.fr

1.5/ Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros TTC.

Conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du Code de la Commande Publique, en cas de groupement, les membres optent librement pour la forme solidaire ou conjointe.

Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membre de plusieurs groupement.

1.6/ Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Classifications principales et complémentaires
79713000-5 Services de gardiennage
79714000-2 Services de surveillance

ARTICLE 2 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1/ Durée du marché

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 4 mai 2026.

Le présent marché est conclu pour une période initiale de 1 an et pourra être reconduit tacitement, trois (3) fois, pour une période d'un (1) an.

Néanmoins, lorsque le marché arrivera à expiration et dans le cas où la procédure en cours pour le nouveau marché ne pourrait aboutir avant cette échéance, le présent contrat sera prorogé jusqu'à la conclusion du nouveau marché.

En cas de reconduction, le titulaire ne peut s'opposer et les dispositions du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés publics seront applicables de plein droit.

Au nom de la liberté contractuelle, le marché peut être dénoncé par l'UGECAM Hauts-de-France à tout moment avec préavis de 3 mois. Cette dénonciation est effectuée par lettre recommandée. La dénonciation n'ouvre droit à aucune indemnité au titulaire.

2.2/ Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.3/ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4/ Mode de règlement du marché, modalités de financement et intérêts moratoires

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Elles feront l'objet d'une demande de paiement pour chaque bon de commande.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et cotraitant(s) éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Le taux des intérêts moratoires sera applicable égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque européenne à son opération de refinancement principal, majoré de 8 points en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

2.5/ Dispositions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises visés par les articles L2113-12 à L2113-14 et R2113-7 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- 1 Le règlement de consultation (RC).
- 2 Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- 3 Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- 4 Le BPU.
- 5 L'acte d'engagement.
- 6 Attestation de visite.
- Etat récapitulatif du personnel affecté au site.
- DC1 (Lettre de candidature).
- DC2 (Déclaration du candidat).

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement, à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier peut être retiré de façon anonyme. Néanmoins il est conseillé aux candidats de s'identifier pour pouvoir être informé des éventuelles mises à jour et des questions/réponses.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique ou électronique n'est autorisée.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, datées et signées par lui.

Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

Pièces concernant la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de la société et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande publique) sont les suivants :

- La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné.
- La déclaration du candidat ou DC2 dûment renseigné. Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies.
- Les candidats peuvent transmettre les informations de la candidature par le e-DUME (Document Unique de Marché Européen). Le candidat peut notamment créer son e-Dume via le portail web disponible sur Chorus Pro ou encore sur le site de l'Union européenne à l'adresse <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr> *Il l'imprime alors au format pdf pour l'intégrer à son dépôt électronique.*
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France.
- La présentation d'une liste des principaux marchés effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du fournisseur à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.
- Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de six mois.
- Les attestations d'assurance en vigueur.

Pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à accepter sans aucune modification, daté(s) et signé(s).
- Le mémoire technique : justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes

justifications et observations de l'entreprise ainsi que les fiches techniques correspondant aux produits et prestations, délais, modalités et organisation des commandes et des livraisons, proposés par le candidat, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des prestations pour la première année.

- Une note concernant la politique RSE appliquée par le candidat pendant la durée du marché. Les justificatifs doivent être joints.
 - L'état récapitulatif du personnel à reprendre, tamponné, daté et signé.
 - L'attestation de visite visée par l'établissement.
 - L'acte d'engagement (ATTRI1) tamponné, daté et signé à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
- ATTENTION : le candidat précisera obligatoirement sur l'acte d'engagement, l'adresse mail retenue pour la réception des courriers envoyés par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme.***

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

5.1/ Transmission sur support papier

La transmission des plis sur support papier n'est pas autorisée.

Toute offre qui ne sera pas reçue sous format dématérialisé, sera immédiatement déclarée irrégulière.

5.2/ Transmission électronique

La transmission des offres dématérialisées doit se réaliser sur le site www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des offres sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée. De même, la transmission des offres par courriel n'est pas autorisée.

Les candidats doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les problèmes de transmission de leurs offres. Les prérequis techniques sont précisés sur la plateforme de dématérialisation.

Les candidats sont invités à utiliser la version pack-office 2010 ou antérieure.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Enfin, en cas de dépôt de plusieurs plis par un même candidat, seul le dernier pli sera ouvert. Les candidats prendront soin de déposer un pli comportant l'ensemble des documents.

5.3/ Copie de secours

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie de sauvegarde ne pourra être substituée à l'offre remise par voie électronique qu'au cas où le pouvoir adjudicateur constaterait une anomalie au moment de l'ouverture des plis par voie dématérialisée. Cette copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les candidats transmettent impérativement leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

AOO 2025-31
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX VENDIN-LE-VIEIL
NE PAS OUVRIR - COPIE DE SECOURS

Ce pli doit contenir l'ensemble des justificatifs mentionnés à l'article 4 du présent règlement de consultation.

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par La Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

UGECAM Hauts-de-France
PRAP-DD
395 rue Courtois
CS 70004
59043 LILLE Cedex

Les candidats souhaitant déposer leur copie de sauvegarde sur place sont invités à se signaler par téléphone (03 28 82 02 20). Les dépôts sont possibles du lundi au vendredi 9H/12H - 14H/16H en demandant l'unité Marchés de l'UGECAM Hauts-de-France.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La copie de sauvegarde, qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ou la copie de sauvegarde remise sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenue. Elle sera renvoyée à son auteur.

ARTICLE 6 – NOMBRE DE CANDIDAT

Il n'y a pas de nombre minimal et maximal de candidats admis à présenter une offre.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'Ugecam Hauts-de-France se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Le délai est décompté à partir de la date à laquelle ces modifications ont été envoyés aux entreprises candidates.

Si la date limite de remise des offres est reportée, cette disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou reports de délais.

ARTICLE 8 – VISITE

La visite des lieux est obligatoire.

Les visites sont programmées, au choix des candidats :

- Le 12 janvier 2026 à 09h00 ;
- Le 16 janvier 2026 à 09h00.

Une confirmation de présence à l'une des visites doit être adressé au préalablement à l'établissement, par mail :

- bertrand.plessy@ugecam.assurance-maladie.fr
- service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

L'attestation de visite doit être jointe à l'offre.

ARTICLE 9 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

9.1/ Admission des candidatures

Les candidats qui ne peuvent soumissionner en application des dispositions des articles Articles L2141-7 à L2141-14 du Code de la Commande Publique 2019 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions des R2143-16 et R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-11 à R2143-16 du Code de la Commande Publique sont éliminés.

Aucun niveau minimum de capacité n'est demandé ; toutefois les candidats doivent pouvoir présenter et justifier des garanties professionnelles et financières suffisantes pour la réalisation du marché.

9.2/ Analyse des offres et critères d'attribution du marché

Les offres inacceptables ou inappropriées au sens des dispositions des articles R2152-1 à R2152-2 du Code de la Commande Publique sont rejetées. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'autoriser les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres. Le jugement des offres est effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code de la Commande Publique.

La sélection des offres sera réalisée selon les critères énoncés ci-dessous :

Critères d'analyse	%
Valeur Technique	50
Prix	40
Démarche environnementale et sociétale	10

9.3/ Pièces complémentaires avant notification

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R2344-2 à R2344-4, R2344-09 à R2344-10, R2351-6, R2351-11 à R2351-13, R2351-15 à R2351-16 et R2351-17 du Code de la Commande Publique 2019 . Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci, ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-5 du CCP et des articles R2351-11 à R2351-13 du Code de la Commande Publique 2019 le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché public doit fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Les attestations fournies doivent dater de moins de six mois.

Les entreprises peuvent obtenir :

- Une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés,
- Une attestation de vigilance auprès des services sociaux ou en ligne sur le site de l'URSSAF.

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit d'une copie des attestations et certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat considéré accompagnés de leur traduction en langue française avant envoi.

9.4/ Pièces complémentaires après notification

Le titulaire devra produire au Pôle Régional Achats, Patrimoine et Développement Durable de l'UGECAM Hauts-de-France à compter de la notification du marché jusqu'à son terme :

- Une attestation de vigilance URSSAF (fourniture de déclarations sociales) tous les 6 mois.
- Une attestation de régularité fiscale tous les 6 mois.
- Une attestation d'assurance, chaque année et/ou à chaque changement de garanties dans la police d'assurances.

A l'issue de la notification, le candidat retenu se verra soumettre pour accord et signature la Charte de partenariat Développement Durable de l'UGECAM.

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10.1/ Demande de renseignements

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres, une demande sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme, à toutes les entreprises identifiées ayant retiré le dossier, six jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10.2/ Enchères électroniques :

Application des articles R2162-57 à R2162-66 du Code de la Commande Publique :

non

oui

ARTICLE 11 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Les candidats fourniront un mémoire RSE, en joignant les justificatifs.

A l'issue de la notification, le candidat retenu se verra soumettre pour accord et signature la Charte de partenariat Développement Durable de l'UGECAM Hauts-de-France, cette démarche s'intègre dans le partenariat que l'UGECAM Hauts-de-France veut initier avec ses différents fournisseurs et prestataires.

Dans le cadre du déploiement de sa Stratégie Régionale d'Achats Responsables, l'UGECAM Hauts-de-France s'engage sur 3 objectifs en 2025.

STRATEGIE REGIONALE D'ACHATS RESPONSABLES DE L'UGECAM HAUTS-DE-FRANCE

La stratégie et le processus achat sont des vecteurs importants pour développer la RSO. Le référentiel RSO de l'Assurance Maladie détermine 5 grands axes dont les axes n°3 - Réduire notre impact environnemental et n°4 - Intégrer les enjeux RSO dans la Stratégie et le processus d'Achat.

L'UGECAM Hauts-de-France prend 3 engagements pour cette année 2025 :



Issu de l'enjeu n°3 de l'axe 3 :

"S'engager en faveur de la mobilité durable"

Issu de l'enjeu n°2 de l'axe 4 :

"Contribuer par l'achat à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap"

Issu de l'enjeu n°4 de l'axe 3 :

"Promouvoir une gestion durable des ressources"

L'UGECAM Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre ces actions, à en faire l'analyse et à en diffuser les résultats dans son rapport RSO annuel.

Le Directeur Général,
Sébastien LEVAVASSEUR

La présente consultation s'inscrit dans ces objectifs.

En complément au mémoire technique RSE, les candidats devront mettre en valeur les qualités de leurs offres, qui permettront d'accompagner l'UGECAM Hauts-de-France vers l'accomplissement de ses enjeux.

Fait à Lille,
Le 15/12/2025
Le Pouvoir Adjudicateur